

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT**, à 20h00, au sous-sol du Centre communautaire filmée et enregistrée et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents :**

M. Claude Bourque	M. Luc Adam
Mme Sonia Rivard	Mme Francine Lehouiller
M. Réjean Breton	M. Serge Marquis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très. est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Service de Sécurité Incendie (SSI) de Gallichan
4. Levée de la séance.

R20-06-101 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **Service de Sécurité Incendie (SSI) de Gallichan**

Subvention – Budget motivation

R20-06-102 Il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par monsieur Luc Adam et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de verser le montant de 2 500.\$ au service de sécurité incendie de la Municipalité de Gallichan représentant 50% du montant de la subvention annuelle prévu au budget pour l'année 2020 pour la période de Janvier à Juin 2020;

Adopté.

Desserte – Service de Sécurité Incendie (SSI) de Gallichan

R20-06-103 Considérant que des demandes de dessertes ont été faites auprès des municipalités de Roquemaure, Ste-Germaine Boulé, Palmarolle, la ville de Duparquet et la ville de La Sarre;

Considérant qu' aucune entente n'a été conclu pour assurer la desserte sur le territoire de la Municipalité de Gallichan;

Considérant que nous avons un court délai pour faire l'étude des besoins dans le but de conclure une entente pour assurer la sécurité des citoyens et des biens;

Considérant que la Municipalité de Gallichan doit maintenir un service de desserte en sécurité incendie sur son

Le 23 juin 2020

territoire afin d'assurer la protection des personnes et des biens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réjean Breton, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal abroge la résolution R20-06-89;

QUE, le conseil municipal prend acte des démissions de M. Claude Gagnon, Directeur, M. Jean Boissé, directeur-adjoint, M. Samuel Gadoury-Boissé, officier, M. Daniel Rivard, officier, M. Xavier Cinq-Desbiens, M. Jean-François Perron, M. Jules Perron et M. Gino Roy;

QUE, le conseil municipal désire maintenir le service sécurité incendie à Gallichan;

QUE, le conseil accepte que M. Marc Lambert, M. Pascal Paquette et Mme Valérie Larochelle continuent à faire partie du service sécurité incendie de Gallichan;

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Henri Bourque, maire à entreprendre des démarches en vue de nommer une personne responsable du Service de Sécurité Incendie de Gallichan;

QUE, le conseil municipal autorise monsieur Henri Bourque, maire et/ou madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.-très. à signer une entente avec les organisations concernées.

Adopté.

R20-06-104

Pompiers volontaires – Services de Sécurité Incendie de Gallichan

Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de reconduire les candidats intéressés à maintenir leurs services en tant que pompiers volontaires au sein du Service de Sécurité Incendie de Gallichan en acheminant au bureau municipal une lettre qu'ils signeront individuellement signifiant leur intérêt de poursuivre.

Adopté.

4- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

R20-06-105

La séance est levée à 20h05 sur une proposition de monsieur Réjean Breton appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén. / Sec.-très.